

Tour de service XP à Lyon : c'est fini

Alors que l'administration est revenue unilatéralement sur l'accord relatif à la mutualisation des expérimentations conclu avec le SNCTA cet été, le CT du SNA-CE, deuxième du genre en l'espace de huit jours, avait pour point unique à l'ordre du jour la suspension du tour de service « XP » actuel.

Suspension de l'XP actuelle

Faute d'accord sur la mutualisation, le chef SNA-CE a donc soumis au vote son projet de suspension de l'XP actuelle. Pour le SNCTA, ce projet est particulièrement mal ficelé.

En premier lieu, l'arrêté propre à l'XP lyonnaise prévoit que le comité de suivi de l'XP aurait dû être entendu sur ce projet de suspension. Cela aurait été l'occasion d'entendre non seulement les organisations syndicales mais aussi et surtout les représentants de toutes les équipes sur le sujet. Le chef SNA-CE n'a toutefois pas jugé utile de réunir ce comité de suivi, qui lui aurait pourtant permis de prendre l'avis de la salle.

En second lieu, le SNCTA constate que ce projet de suspension ne correspond pas aux aspirations d'une vaste majorité de contrôleurs lyonnais qui souhaitent rester en XP.

Aussi, le SNCTA a voté CONTRE le projet de suspension, comme toutes les autres organisations syndicales.

Projet de suspension de l'XP actuelle : vote unanime CONTRE de toutes les organisations syndicales.

Décision du chef SNA-CE : la fin de l'XP

Malgré ce vote unanime contre la suspension de l'XP actuelle, le chef SNA-CE a annoncé en CT sa volonté qu'un arrêté de suspension soit pris dès le 1^{er} novembre 2020. Conformément aux notes de service en vigueur, le tour XP actuel continuera alors à s'appliquer jusqu'au 30 novembre 2020 (période de transition). Puis, au 1^{er} décembre 2020, le tour de service « back-up », rejeté

en 2018 par près de 80 % des contrôleurs lyonnais, s'appliquera.

Autre conséquence concrète : le complément à la part « fonction » lié à l'XP sera supprimé, dès le 1^{er} novembre 2020, soit une baisse de salaire de 500 € brut mensuels (443 € net mensuels avant impôt). Cependant, compte-tenu de l'inertie propre aux procédures de paye dans la fonction publique, cette diminution de salaire ne sera effective que dans plusieurs mois avec, à la clef, un très gros prélèvement du trop-perçu correspondant.

Malgré le vote unanime de tous les représentants syndicaux contre le projet de suspension, le chef SNA-CE fait le choix de passer en force.

Une déclaration de guerre en bonne et due forme à la salle de contrôle.

Efforts faits par les contrôleurs : l'encadrement local affiche son mépris

La réunion du comité de suivi de l'XP aurait également permis d'effectuer un bilan, chiffré, de ce qui a été réalisé en 2020. Faute d'avoir fait ce bilan, le chef SNA-CE impose le sien.

Ainsi, s'il a unilatéralement décidé de suspendre, en juin, l'utilisation des cycles densifiés (Je) au mépris des consignes sanitaires nationales qui recommandaient d'opérer une ségrégation entre les équipes, le chef SNA-CE a néanmoins eu massivement recours aux recyclages dirigés.

Étonnement, l'encadrement local nie pourtant les efforts faits : le chef SNA-CE retient ainsi 8 recyclages dirigés effectués par recycleur sur l'année, alors qu'en réalité, le nombre de recyclages dirigés est 40 % supérieur.

Durant tout le CT, aucun remerciement n'aura d'ailleurs été adressé par notre encadrement aux contrôleurs qui ont fait des efforts importants d'adaptation de leurs plannings, avec des préavis souvent très courts, ou aux détachés qui ont « fait tourner le centre » grâce aux recyclages dirigés.

En affichant un tel mépris à l'égard des contrôleurs et en choisissant de passer en force sur la suspension de l'XP dès le 1^{er} novembre 2020, notre encadrement local fait le choix, risqué, de tendre les relations avec la salle alors que la seconde vague de la crise sanitaire qui s'annonce nécessiterait au contraire une approche apaisée du management.

Puisque le service ne souhaite plus payer ni reconnaître les efforts, il n'y a plus de raisons d'en faire. Le SNCTA incite donc les détachés et assistants de subdivision, dès le 1^{er} novembre, à éviter les recyclages sur les « créneaux rouges ».

Le tour de service « back-up » : découverte de la réalité

Le tour de service « back-up » (basé uniquement sur l'arrêté de novembre 2002) s'appliquera donc à partir du 1^{er} décembre prochain. Or, avec ce tour de service, les relèves du matin s'effectuent toutes à 6 heures.

Le SNCTA partage tout à fait, avec les autres OS présentes en CT, l'objectif d'aménager les relèves du matin. C'est d'ailleurs ce que nous avons déjà fait dans le tour XP.

En revanche, cela ne doit pas se faire au détriment de la sécurité et en particulier du nombre de contrôleurs présents permettant de faire face au trafic ou de dégrouper des secteurs afin d'assurer l'instruction dans de bonnes conditions dans un contexte où nous avons un grand nombre de stagiaires débutants à l'approche.

Si une proposition de changement du tour « back-up » permettant de conserver la relève de M à 6 heures 30 tout en préservant le nombre de contrôleurs présents sur les secteurs voit le jour, le SNCTA votera évidemment pour cette amélioration dans le cadre d'un prochain CT.

Le « travail d'adaptation » du tour de service « back-up » n'est pas terminé : l'administration a annoncé en CT vouloir procéder à des « ajustements ».

Malgré le vote unanime en CT contre la suspension du tour de service XP, le chef SNA-CE fait le choix de passer en force et d'imposer une telle suspension à compter du 1^{er} novembre prochain tout en affichant un incroyable mépris pour les efforts de flexibilité consentis en 2020 par les contrôleurs sur l'organisation du travail et les plannings.

En imposant à la salle un tour de service « back-up » qui n'est soutenu que par un contrôleur sur cinq, l'encadrement local fait le choix de l'affrontement. Dont acte.